

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 avril 2014
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-septième session
New York, 7-25 juillet 2014

Présence régionale de la CNUDCI**Note du Secrétariat****Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie
et le Pacifique**

1. Depuis la quarante-sixième session de la Commission, le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique a mené ses activités conformément aux lignes d'action relatives à l'assistance technique du Secrétariat (A/66/17, par. 255) ainsi qu'au mandat spécifique qui lui a été confié, à savoir: a) améliorer les échanges internationaux et le développement dans la région Asie-Pacifique en favorisant la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI; b) fournir une assistance technique bilatérale et multilatérale aux États en vue de l'adoption et de l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI grâce à des ateliers et des séminaires; c) mener des activités de coordination avec des organisations internationales et régionales travaillant à des projets de réforme du droit commercial dans la région; et d) servir de voie de communication entre les États de la région et la CNUDCI.

2. Compte tenu du nombre croissant d'initiatives et de demandes, le Centre régional a élargi ses activités, sur le plan géographique, à l'Asie du Sud et à la région du Golfe, et, sur le plan thématique, à l'insolvabilité internationale et aux partenariats public-privé.

3. Des activités de coordination et de coopération ont été menées de manière systématique avec des institutions œuvrant à des réformes du droit commercial, dont entre autres:

a) La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dans le cadre de sa résolution n° 68/3, qu'elle met en œuvre avec le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique (UN NExT): présentation d'un exposé sur la mise en œuvre du



commerce sans papier et du guichet unique lors de la l'édition 2013 du programme UN NExT Masterclass, sous l'égide de la CESAP et de l'Organisation mondiale des douanes, qui s'est tenue à Cheon an (République de Corée) du 7 au 18 octobre 2013;

b) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED): participation à la publication du rapport sur l'examen de l'harmonisation des législations en matière de commerce électronique dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), avec le Secrétariat de l'ASEAN et la Réunion de hauts responsables des télécommunications et des TIC de l'ASEAN (TELSOM);

c) La Banque mondiale et l'International Association of Restructuring, Insolvency and Bankruptcy Professionals (INSOL): neuvième Forum sur la réforme des systèmes de faillite en Asie (Manille, 3-5 décembre 2013) et première Table ronde sur les questions judiciaires dans la région Asie (Hong Kong, Chine, 24 mars 2014);

d) L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): participation aux réunions consultatives sur "La réforme de la réglementation: la réglementation dans une région à forte concurrence en vue d'une croissance durable" et sur "Les partenariats public-privé (PPP) pour le développement des infrastructures: difficultés, cadres et prochaines étapes pour les PPP en Asie du Sud-Est", au Forum régional OCDE-Asie du Sud-Est (Bali, Indonésie, 25-26 mars 2014);

e) L'Institut pour la recherche législative de la République de Corée: publication du rapport sur les recherches conjointes de l'Institut et de la CNUDCI relatives aux tendances et perspectives, et accueil de nombreuses conférences conjointes;

f) L'Institut de recherche sur le droit privé en Asie: partage d'informations concernant les travaux en cours sur les principes du droit des contrats en Asie.

4. Des consultations systématiques sur l'assistance technique et d'autres initiatives dans la région ont été menées avec la Conférence de La Haye de droit international privé, la Banque asiatique de développement, l'Institut de la Banque asiatique de développement et la Société financière internationale. Il convient de noter qu'une coordination continue est recherchée avec le Centre d'échanges juridiques asiatiques de l'Université de Nagoya, l'Agence japonaise de coopération internationale et le Département de la coopération internationale du Ministère japonais de la justice. En outre, le Centre régional travaille avec le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en ce qui concerne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour le Népal. Des contacts ont été également noués avec les centres d'information des Nations Unies à Canberra, Colombo, Dhaka, Islamabad, Jakarta, Katmandou, Manille, New Delhi, Téhéran, Tokyo et Yangon, en vue d'assurer une meilleure couverture médiatique des activités du Centre régional et des initiatives en matière de réforme législative.

5. Les activités du Centre régional relatives à la diffusion des règles et normes commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI, ont souligné l'importance, en matière de réforme du droit commercial, d'utiliser des textes uniformes pour accroître la prévisibilité juridique et réduire les coûts dans le commerce international. Ce point est particulièrement pertinent car il entre en ligne

de compte non seulement lorsque les sous-régions ne réalisent pas l'intégration économique régionale par le biais d'organisations régionales dotées d'un pouvoir législatif complet, comme c'est le cas en Asie de l'Est et dans le Pacifique, mais aussi lorsqu'elles sont déjà en cours d'intégration à un cadre législatif commun, comme c'est le cas de l'Asie du Sud-Est. La création de la Communauté économique ASEAN d'ici à 2015 est source tant de possibilités que de défis pour le Centre régional, qui sera amené à fournir une assistance technique supplémentaire pour harmoniser et moderniser progressivement le droit commercial international.

6. En outre, dans le domaine de la politique générale, le Centre régional a contribué de manière intensive au débat sur le lien qui existe entre les réformes du droit commercial sur la base de textes uniformes, le développement de l'intégration économique comme facteur de stabilité sociale et de prévention des conflits, et la primauté du droit. Des séminaires, des ateliers et des exposés publics ont été organisés à Aoyama Gakuin, Beijing Normal, Dankook, Dong-A, Incheon, Gachon, Hanoï, Hokkaido, Hong Kong, Hongik, Kobe, Macao, Seoul National et à l'université de Yonsei.

7. La création du Comité national de coordination Australie-CNUDCI revêt une importance particulière. Cette initiative du secteur privé, réalisée avec l'appui du Law Council of Australia (Conseil juridique d'Australie) et reconnue par le Centre régional, élargit la diffusion des normes et règles commerciales internationales en Australie. Cette organisation locale participera également à des activités de coordination nationale, en collaboration avec des institutions travaillant à des projets de réforme du droit commercial. Ce modèle, une première dans la région, fournit au Centre régional des ressources supplémentaires pour mettre davantage l'accent sur les pays en développement.

8. En matière de modes alternatifs de règlement des litiges, le Centre régional a organisé, avec le Ministère de la Justice de la République de Corée et le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial, la deuxième conférence annuelle sur l'arbitrage, sur le thème "La réforme de l'arbitrage dans la région Asie-Pacifique: possibilités et défis" (Séoul, 11-12 novembre 2013). Le Centre a également participé à la conférence 2013 du Asia Pacific Regional Arbitration Group (APRAG), sur le thème "L'arbitrage dans la région Asie-Pacifique au cours des dix prochaines années: possibilités et défis" (Beijing, 27-29 juin 2013); au symposium Corée-Chine sur le règlement des litiges, tenu à la faculté de droit de l'université de Dong-a (Busan, République de Corée, 2 novembre 2013) et durant lequel il a présenté le Règlement de la CNUDCI sur la transparence; à un séminaire sur le règlement des litiges entre investisseurs et États pendant les sessions régionales Asie-Pacifique du Foreign Direct Investment Moot (Séoul, 22-24 août 2013); à la réunion inaugurale du Asia Pacific Arbitration Group (APAG) de l'Association internationale du barreau, où il a présenté les activités du Centre régional de la CNUDCI (Sydney, 6 décembre 2013); et il a contribué à plusieurs exposés présentés dans le cadre des programmes de formation à l'arbitrage du Conseil coréen pour l'arbitrage commercial (KCAB).

9. Le sujet de la vente internationale de marchandises, et notamment la promotion et l'interprétation uniforme de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM, 1980), a été régulièrement abordé lors d'événements auxquels le Centre régional a participé ou qu'il a coorganisés, tels une présentation à distance au 33^e Symposium international sur le

droit commercial (Canberra, Australie, 6-7 mai 2013); le “Concours d’arbitrage CVIM: connaissances et compétences nécessaires” à la Foreign Trade University (Hanoï, 27 novembre 2013); la conférence sur la CVIM de la Moot Alumni Association Peter Schlechtriem (Région administrative spéciale de Hong Kong, Chine, 31 mars 2014); et un exposé sur les rapports entre la CVIM et le droit islamique à la conférence sur les Principes d’UNIDROIT 2010 relatifs aux contrats du commerce international au regard des conventions internationales et des lois nationales” (Mascate, 23-24 mars 2014).

10. Nouvelle partie potentielle, le Viet Nam a fait part de progrès vers l’adoption de la CVIM suite à la conclusion positive d’une consultation publique consacrée à cette question et il convient de noter que le Centre régional et la Foreign Trade University ont coorganisé un séminaire sur le thème “La CVIM et son application au Viet Nam” (Hanoï, 27 novembre 2013).

11. S’agissant des activités de promotion des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, le Centre régional a collaboré avec le Beijing Normal University Institute for the Internet Policy & Law en vue de la mise en place d’un programme conjoint sur la formation et la recherche en matière de droit du commerce électronique et, dans le cadre de ce programme, a coorganisé le Forum de haut niveau inaugural 2013 sur le droit chinois du commerce électronique (Beijing, 28 décembre 2013). Une importance particulière a été accordée à la facilitation du commerce et on a fait valoir l’intérêt d’adopter les textes uniformes de la CNUDCI dans le contexte d’un cadre juridique favorable à des guichets uniques (par exemple, lors d’une conférence à l’université de Keimyung sur “La facilitation du commerce et les textes de la CNUDCI”, et par une présentation à distance sur les aspects juridiques de la facilitation du commerce et du concept de guichet unique lors de la conférence TransRussia 2013 – XVIII Moscow International Transport & Logistics).

12. Le Centre régional a coorganisé, avec la TC Beirne School of Law de l’Université du Queensland, une conférence qui s’est tenue le 5 février 2013 à Brisbane, sur le thème “Un cadre juridique moderne pour favoriser le commerce mondial: la nouvelle législation sur l’arbitrage et sur les transactions électroniques”, et qui a contribué à l’adoption de la loi n° 35 de 2013 du Queensland, projet contenant les dispositions de la loi uniforme australienne révisée relative aux transactions électroniques. Par cette promulgation, tous les états et territoires australiens ont adopté cette loi uniforme (loi uniforme australienne relative aux transactions électroniques) qui incorpore les dispositions de fond de la Convention des Nations Unies sur l’utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005) et visait à faciliter l’adhésion à cet instrument.

13. Conformément aux priorités spécifiques qui lui ont été assignées (A/67/17, par. 184), visant à organiser un rapprochement avec les pays en développement de la région et à leur offrir une assistance technique en vue de la réforme du droit commercial international ainsi qu’à évaluer les besoins et à cartographier les projets existants de réforme du droit commercial, le Centre régional a engagé plusieurs projets, dont la préparation de commentaires sur l’actuelle loi d’arbitrage de la Mongolie et sur le projet de règlement institutionnel du Centre d’arbitrage national cambodgien. En collaboration avec l’Académie royale des professions judiciaires du Cambodge, il a dispensé une formation sur des sujets relevant de la CNUDCI à

l'intention des professionnels du droit (Phnom Penh, 5-8 août 2013). Avec l'appui du Ministère de la justice de Corée, il a organisé une formation sur le commerce électronique à l'intention de délégués cambodgiens qui étaient membres du groupe de travail pour l'adoption de la loi sur le commerce électronique au Cambodge ou consultants. Plusieurs contacts ont été établis avec des institutions de formation aux fonctions judiciaires (notamment l'École internationale de la magistrature de la République de Corée; le Centre de formation aux fonctions juridiques et judiciaires de Macao, Chine), en vue d'intégrer ou de renforcer l'intégration des textes de la CNUDCI dans les programmes d'enseignement, en mettant l'accent particulièrement sur la Convention de New York et la Loi type sur l'insolvabilité internationale.

14. Le Centre régional a renforcé son rôle de canal de communication entre les États de la région et la CNUDCI, en désignant des points de contact officiels au sein des gouvernements de la région et en participant à des consultations régulières avec des représentants des gouvernements des pays suivants: Cambodge, Chine (y compris les régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao), Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Népal, République de Corée, Sri Lanka et Viet Nam.

15. Par ailleurs, le Centre régional a soutenu activement les travaux présents et futurs possibles relatifs à l'élaboration de textes législatifs de la CNUDCI, en fournissant des plates-formes pour les contributions régionales de fond, notamment pour la conférence organisée conjointement avec le Ministère de la justice de Corée et l'Institut coréen de recherche législative sur le thème "Un environnement favorable pour la microentreprise et l'économie créative" (Séoul, 14-15 octobre 2013), qui a porté sur les discussions en cours au sein du Groupe de travail I.

16. Le personnel du Centre régional se compose d'un administrateur, d'un assistant et d'un juriste. Au cours de la période à l'examen, le Centre a accueilli 10 stagiaires. Le budget de projet de base permet le recrutement ponctuel d'experts et de consultants.

17. Le Centre régional s'appuie sur la généreuse contribution financière de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI pour couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement et à ses programmes, et sur le détachement à titre gracieux d'un expert juridique par le Ministère de la justice de la République de Corée pour l'exécution des activités de coopération technique. Il a souvent été en mesure de faire appel aux ressources de ses partenaires, notamment pour financer les déplacements, les salles de réunion et les services.

18. En outre, la CESAP continue de soutenir le Centre régional pour un certain nombre de fonctions administratives essentielles à l'exécution de son mandat.

19. On s'attend à ce que l'intérêt pour les textes de la CNUDCI croisse avec les nouvelles demandes d'assistance technique. Cette évolution exigera une augmentation correspondante des ressources disponibles. Les États membres, ou des entités intéressées recommandées par ces derniers, devront apporter des contributions supplémentaires pour répondre plus avant aux attentes régionales.